

BEAURAING

Une école wallonne de la chasse à Baronville : l'idée du Saint-Hubert Club

Le Royal Saint-Hubert Club organisait des formations au camp militaire de Marche. La Défense ayant changé son fusil d'épaule, il cherche une alternative.

● Emmanuel WILPUTTE

Le Royal Saint-Hubert Club, qui représente la toute grande majorité des chasseurs, doit trouver une solution. Explication de Benoît Petit, son président : « On avait une formation pratique des candidats chasseurs au camp militaire de Marche-en-Famenne, là où la Région wallonne organise l'examen officiel. Mais la Défense n'y voit plus d'intérêt direct. Côté flamand, tout est organisé à Bourg Léopold, mais là, la décision n'est pas encore prise ».

Le « syndicat » des chasseurs, puisqu'il n'est plus le bienvenu, est à la recherche d'un lieu où il pourrait créer une école wallonne de la chasse. Car les examens ne relèvent pas de la formalité, bien au contraire. Le théorique en poche (on peut le passer dans 5 centres en Wallonie, dont Namur, seulement 50 % le réussissent), il s'agit de vérifier la connaissance des armes et là aussi, c'est très sélectif. Ceux qui ont passé avec succès les précédentes épreuves, passent à celles de tir.



Lehtikuvalehti/Reporters



L'ancienne base de Baronville, déjà partiellement réaffectée, pourrait-elle accueillir un centre de formation à la chasse, en un lieu unique, comme il n'en existe pas en Wallonie ?

L'idée : innover avec une école de la chasse, un lieu permanent, en espérant que les autorités publiques embrassent. Benoît Petit, à ce stade, prévient : pour l'instant, on n'en est qu'aux hypothèses de travail, au sein du Royal Saint-Hubert Club, en in-

terne. Personne d'autre n'a été prévenu. Pas même le bourgmestre de Beauraing. Car c'est là que les chasseurs verraient bien leur école, plus précisément dans l'ancienne base de Baronville. Sans savoir si ce sera possible, car les permis d'environne-

ment, pour des centres de tirs, sont très difficiles à obtenir. Mais où trouveraient-ils un espace aussi parfait : 220 ha de forêts, des bâtiments, qui appartiennent désormais à la Ville. Les lieux sont en plus sécurisés, entièrement clôturés : il s'agit d'un ancien domaine de l'OTAN.

Puisqu'à Marche, les portes se ferment, ce serait l'occasion, dit le président du club, de créer un lieu qui n'existe pour l'instant pas en Wallonie, où former des chasseurs perfor-

Pour former au tir, mais aussi à la gestion des espèces, au biotope etc. Au cœur d'une région de chasse.

Dans tous les domaines, et pas uniquement le tir : ils y apprendraient le biotope, la gestion des espèces etc. Au cœur d'une région de chasse. Il n'y a pas beaucoup d'alternatives de cette qualité.

À Beauraing, a priori, on n'est pas contre

Répetons-le, et Benoît Petit le redit : « On en est au stade de la réflexion. On n'a pas encore été voir le ministre Collin ». Pas plus que les autorités communales de Beauraing, propriétaires du site. Mais cela ne saurait tarder. Le bourgmestre beaurainois Marc Lejeune (cdH) n'est donc officiellement au courant de rien, mais si on le contacte, nous dit-il, il aura une oreille attentive. Et davantage même : « Toutes les idées sont bonnes, il reste de la place à Baronville ». Pour l'instant, d'anciens bunkers sont loués à des sociétés d'armement, la partie bâtie accueille notamment un centre pour handicapés. Mais sur les 220 hectares du site, il reste d'immenses zones boisées, potentiellement utilisables. « Et il y a un bâtiment libre à l'entrée du domaine ». Les discussions vont commencer. ■

NAMUR Cour d'appel de Liège

Agression de Gaëtan : cinq ans ferme

En appel, un prévenu a été condamné à 5 ans de prison ferme et l'autre a été acquitté, dans le dossier de l'agression de Gaëtan Smolders.

● Sarah RASUJEW

La cour d'appel de Liège vient d'acquitter un homme et de condamner Afrim Derebay, 28 ans, à une peine de 5 ans de prison ferme pour une violente agression lors des Fêtes de Wallonie, à Namur, le 21 septembre 2014. La cour a en outre accordé 30 000 € provisionnels à Gaëtan Smolders, la victime, et a désigné un expert médecin



Le jour des faits, Gaëtan avait été tabassé par une quinzaine d'hommes alors qu'il se trouvait devant le bar Le Chapitre.

qui devra déterminer le dommage total causé.

Le soir des faits, Gaëtan, aujourd'hui âgé de 35 ans, a été tabassé par une quinzaine

d'hommes alors qu'il se trouvait devant le bar Le Chapitre. Les agresseurs se sont montrés particulièrement violents. Ils continuaient de frapper alors

que la victime gisait inconsciente au sol. Les auteurs ont piétiné Gaëtan et lui ont donné des coups de pied dans la tête sans qu'il puisse réagir.

« Tu verrais sa gueule... »

La victime a subi de nombreuses blessures, dont une fracture du crâne. Lorsque les secours sont intervenus, ses jours étaient en danger. Le jeune homme est resté pendant plus de deux mois dans le coma et a subi dix-huit mois de rééducation. Sa vie a été bouleversée comme il l'a expliquée devant la cour d'appel de Liège. L'homme s'est dit satisfait d'avoir été entendu par les magistrats de la cour d'appel. En première instance, devant le tribunal correctionnel de Namur, les deux personnes pour-

suivies avaient été acquittées.

Afrim Derebay, qui était en liberté conditionnelle à l'époque des faits, a d'abord prétendu qu'il ne se trouvait pas sur place le jour de l'agression. Il a ensuite admis qu'il était présent, mais a nié avoir porté des coups à la victime. Il s'est pourtant vanté auprès de plusieurs personnes d'avoir commis l'agression. Le lendemain, il a d'ailleurs envoyé un SMS : « T'inquiète, on était 15 derrière, tu verrais sa gueule comment je lui ai pétié. » Devant les magistrats, sans les convaincre, le prévenu a prétendu qu'il s'agissait d'une autre agression. Ce prévenu est déjà connu des autorités, il a été condamné pour un vol avec violence. La cour n'a pas prononcé son arrestation immédiate. ■